

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**17 AOÛT 2020
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 17 août 2020, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes, en conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Le maire Martin Damphousse confirme le retrait des sujets ci-après à l'ordre du jour :

30. *Offre de vente d'immeuble – lots 6 149 827 et 6 149 828 (résidentiel)*
Autorisation de signature

31. *Offre de vente d'immeuble – lot 6 146 653 (centre multifonctionnel)*
Autorisation de signature

32. *Convention de bail – centre multifonctionnel*
Autorisation de signature

Le directeur des Services juridiques et greffier procède par la suite à la lecture des projets de résolutions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2020-315

**Approbation procès-verbal
Séance générale 6 juillet 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 6 juillet 2020 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2020-316

**Approbation procès-verbal
Séance spéciale 3 août 2020**

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 3 août 2020 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par la directrice adjointe des Services juridiques.

ADOPTÉE.

2020-317 Approbation des comptes – Juillet 2020

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de juillet 2020 :

Fonds d'administration : 6 427 556.34 \$

Paie ment par chèques portant les numéros 37956 à 37958, 37962 à 37976, 38012 à 38019, 38053 à 38062, 38078 à 38117, 38173 à 38185, 38251, 38259 à 38290 et 38351 à 38376, paie ment par dépôt direct portant les numéros 37977 à 38005, 38008, 38020 à 38052, 38063 à 38070, 38118 à 38161, 38166 à 38172, 38186 à 38250, 38291 à 38347 et 38377 à 38424, paie ments électroniques et traitement des crédits de taxes foncières portant les numéros 37961 et 38162 à 38164

Fonds des dépenses en immobilisation : 3 797 953.41 \$

Paie ment par chèques portant les numéros 38165, 38252 et 3283 à 3291 et paie ment par dépôt direct portant les numéros 37959 et 37960, 38006 et 38007, 38009 à 38011, 38071 à 38077, 38253 à 38258, 38348 à 38350

Certificat du trésorier numéro 3418

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2020-27 Règlement 707-132 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'inclure des dispositions correspondantes à une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels lors de projet de redéveloppement d'un site

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-132 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'inclure des dispositions correspondantes à une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels lors de projet de redéveloppement d'un site.

A-2020-28 Règlement 708-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin de modifier l'établissement de la valeur d'un terrain assujéti à une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels et de préciser les opérations cadastrales exemptées d'une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 708-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin de modifier l'établissement de la valeur d'un terrain assujéti à une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels et de préciser les opérations cadastrales exemptées d'une compensation relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

A-2020-29 Règlement 711-11 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de prévoir des conditions particulières de délivrance du permis de construction relatif à un projet de redéveloppement d'un site

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 711-11 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 711 afin de prévoir des conditions particulières de délivrance du permis de construction relatif à un projet de redéveloppement d'un site.

A-2020-30 Règlement 909 décrétant la construction d'un polydôme quatre saisons au parc du Pré-Vert ainsi que les infrastructures pour le desservir et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 6 165 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 909 décrétant la construction d'un polydôme quatre saisons au parc du Pré-Vert ainsi que les infrastructures pour le desservir et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 6 165 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2020-318 Adoption – Règlement 534-82 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur la rue Jean-Coutu et clarifier la signalisation à l'intersection du chemin de la Baronnie avec la montée de la Baronnie

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-82 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur la rue Jean-Coutu et clarifier la signalisation à l'intersection du chemin de la Baronnie avec la montée de la Baronnie.

ADOPTÉE.

2020-319 Adoption – Règlement RM-VAR-302 relatif aux animaux

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement RM-VAR-302 relatif aux animaux.

ADOPTÉE.

**2020-320 Règlement numéro 906-1
Travaux de reconstruction partiels avec gainage des rues Geoffrion et Malo
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 906-1 modifiant le règlement 906 décrétant des travaux de reconstruction partiels avec gainage des rues Geoffrion et Malo et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 050 000 \$ pour en acquitter le coût afin de porter les dépenses et l'emprunt autorisé à 2 550 000 \$ a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 27 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant supplémentaire n'excédant pas 500 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

**2020-321 Adoption premier projet – PPCMOI 2020-062
Permettre la construction d'un bâtiment principal dont la hauteur est supérieure à la norme prescrite au règlement de zonage 1425, chemin de l'Énergie**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre la construction d'un bâtiment principal dont la hauteur est supérieure à la norme prescrite au règlement de zonage sis au 1425, chemin de l'Énergie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2020-052 du 8 juillet 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de

projet particulier d'occupation de l'immeuble sis au 1425, chemin de l'Énergie afin de permettre la construction d'un bâtiment principal d'une hauteur de 47.56 mètres alors que la grille des usages et normes applicables à la zone I-221 prévoit une hauteur maximale de 15 mètres, le tout, tel que présenté sur les plans concept de JCF Architecture, dossier « 1425, chemin de l'Énergie », en date du 29 juin 2020.

Le bâtiment projeté se trouve sur les lots 503-P, 504-P, 505-P et 510-P de la Paroisse de Varennes (lot projeté 1511-P de la Paroisse de Varennes).

ADOPTÉE.

2020-322 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-075
Réfection d'une galerie en cour avant
12-14, rue Massue

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-053 du 8 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-075 afin de permettre la réfection de la galerie située en cour avant sise au 12-14, rue Massue, le tout, aux mêmes caractéristiques de la galerie existante.

Le bâtiment principal est sis au 12-14, rue Massue, sur le lot 6 146 446 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-632.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2020-323 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-061
Agrandissement d'un bâtiment principal
123, chemin du Petit-Bois

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-054 du 8 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-061 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal sis au 123, chemin du Petit-Bois, le tout, tel que présenté sur les plans concept de NFOE, dossier « 19111 » en date du 29 juin 2020, conditionnellement au point suivant :

- la couleur du revêtement métallique de l'appentis doit s'harmoniser avec le bâtiment principal afin d'assurer la discrétion de cet élément.

Le bâtiment principal est sis au 123, chemin du Petit-Bois, sur les lots P-923 et P-924 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans les zones M-505 et M-

574.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2020-324 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-068
Installation d'une enseigne détachée
555, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-056 du 8 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2020-068 afin de permettre l'installation d'une enseigne détachée sise au 555, boul. Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté sur les plans concept de Frédérick Morin, dossier « NS-2020-033-2D », en date du 17 juin 2020.

Le bâtiment principal est sis au 555, boulevard Lionel-Boulet, sur le lot 6 146 381 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-229.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2020-325 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-074
Installation d'une enseigne attenante et modification d'une enseigne
détachée
1627, route 132**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-057 du 8 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de P.I.I.A. n° 2020-074 afin de permettre l'installation d'une enseigne murale et la modification d'une enseigne détachée sises au 1623 à 1627, route 132, le tout, tel que présenté sur les plans concept de Dominic Morissette, dossier « 77050-SQDC Varennes » en date du 22 juin 2020.

Le bâtiment principal est sis au 1627, route 132 sur les lots 6 146 349, 6 146 350, 6 146 351, 6 146 352 et 6 146 353 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-229.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2020-326 Services professionnels – Construction d'ouvrages en assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour des services professionnels pour la construction d'ouvrages en assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT la réception de quatre soumissions conformes;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 16 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat pour la construction d'ouvrages en assainissement des eaux usées à la firme Tetra tech QI inc. pour les étapes 1 des lots 1 et 2 de la soumission, au montant de 173 612.25 \$ taxes incluses. Cette dépense sera financée par le règlement 904.

D'OCTROYER de plus, à la même compagnie, le contrat correspondant aux autres étapes de la soumission, au montant de 1 290 594.38 \$ taxes incluses, conditionnellement à l'obtention de subventions gouvernementales pour la réalisation des travaux et à l'entrée en vigueur d'un ou de plusieurs règlements d'emprunt.

DE MANDATER et d'autoriser Tetra tech QI inc. à présenter au nom de la Ville de Varennes toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la MRC de Marguerite-D'Youville, le ministère des Pêches et des Océans (MPO), notamment en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, dans le cadre du projet de construction d'ouvrages en assainissement des eaux usées;

Que la Ville de Varennes s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des réseaux à l'autorisation accordée pour le projet de construction d'ouvrages en assainissement des eaux usées.

Certificat du trésorier numéro 3412

ADOPTÉE.

2020-327 Fourniture et transport de pierres

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et le transport de pierres;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 15 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Demix agrégats, une division de groupe CRH Canada inc., pour la fourniture et le transport de pierres, selon sa soumission du 14 juillet 2020 pour les options 1 et 2 pour une période de deux ans ou un montant total maximum de 101 099 \$ taxes incluses selon la première des éventualités.

Certificat du trésorier numéro 3413

ADOPTÉE.

20 h 18 ***Madame la conseillère Natalie Parent déclare son intérêt dans les prochaines questions (détention d'intérêts pécuniaires dans ladite compagnie) et se retire de la salle, sans participer aux discussions.***

2020-328 **Téléphonie cellulaire – volet mesures d'urgences**

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, bureau de projets, en date du 12 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat d'acquisition de 19 forfaits cellulaires d'une durée de 36 mois avec équipements, à la compagnie Rogers pour un montant de 28 920.38 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3422

ADOPTÉE.

2020-329 **Téléphonie cellulaire – volet administration et mesures d'urgence**

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, bureau de projets, en date du 12 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat d'acquisition de 47 forfaits cellulaires d'une durée de 36 mois avec équipements, à la compagnie Bell pour un montant de 78 161.15 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3422

ADOPTÉE.

20 h 19 *Madame la conseillère Natalie Parent entre.*

2020-330 Pavage et bordures – Stationnement du skate plaza

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 24 juillet et 5 août 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat pour un montant de 37 366.87 \$ taxes incluses à l'entreprise Pavage et construction Summum inc. pour des travaux de pavage et de bordure pour le sentier et le stationnement du skate plaza, le tout conformément aux offres de services datées du 20 juillet et 4 août 2020

Cette dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3349

ADOPTÉE.

2020-331 Acquisition d'un camion usagé

CONSIDÉRANT le programme de subvention pour la conversion de camionnettes à l'électrique de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM);

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes désire procéder à l'acquisition d'un véhicule de type F-150, sur le marché des véhicules usagés, afin de le faire convertir à la motorisation électrique;

CONDIDÉRANT que le programme de subvention requiert que l'organisme à but non lucratif demandeur, soit le Comité de promotion industrielle de la zone de Plessisville (CPIZP) se porte acquéreur dudit véhicule, lequel sera revendu par la suite à la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le Comité de promotion industrielle de la zone de Plessisville (CPIZP) à acquérir auprès d'un fournisseur de véhicules usagés un véhicule de type F-150 pour une somme maximale de 27 378.26 \$ taxes incluses.

D'AUTORISER par la suite, la Ville de Varennes à acquérir auprès du Comité de promotion industrielle de la zone de Plessisville (CPIZP) ledit véhicule au coût réel d'acquisition, plus les frais afférents, le cas échéant.

Le choix final du véhicule devra être autorisé au préalable par le directeur du Service des travaux public ou la personne qu'il mandate.

Cette dépense sera financée par le fonds de roulement et sera remboursée sur une période de cinq ans à compter de l'exercice 2021.

Certificat du trésorier numéro 3419

ADOPTÉE.

2020-332 Modification contractuelle – Services professionnels d'ingénierie pour la construction d'une rue industrielle

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 21 034.68 \$ taxes incluses à la firme Groupe Conseil Génipur inc. pour les honoraires supplémentaires de services professionnels dans le projet de la construction d'une rue industrielle.

La dépense sera financée par le règlement d'emprunt 862.

Certificat du trésorier numéro 3415

ADOPTÉE.

2020-333 Modification contractuelle – Travaux de construction d'une rue industrielle

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 106 827.29 \$ taxes incluses à l'entreprise A & J.L. Bourgeois pour les travaux de constructions d'une rue industrielle concernant la réalisation des travaux de la Phase II (items A, B, E, F, et H) qui correspondent aux travaux du tronçons entre le chemin de la Côte Bissonnette et la route 132.

La dépense sera financée par le règlement d'emprunt 862.

Certificat du trésorier numéro 3414

ADOPTÉE.

**2020-334 Modification contractuelle
Aménagement d'un terrain de baseball synthétique – parc du Pré-Vert
terrain B**

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 3 112.05 \$ taxes incluses au contrat octroyé à Équipe Rochon inc. pour l'ajout de fourniture des buts et la préparation du sol entre la clôture derrière le receveur et la cabane de marqueur.

Cette dépense est imputable au fonds de parc et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 3416

ADOPTÉE.

**2020-335 Modification contractuelle – Travaux de resurfaçage des rues du Parc et
Brodeur**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 98 464.26 \$ taxes incluses pour la reconstruction de

la fondation supérieure des rues et pour la reconstruction de quelques bordures d'entrées à l'entreprise Pavage Axion inc.

La dépense sera financée à même le règlement d'emprunt 894.

Certificat du trésorier numéro 3421

ADOPTÉE.

2020-336 Modification contractuelle # 5 – Nouveaux ateliers municipaux – Avenants et crédits

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 127 854.64 \$ taxes incluses pour l'exercice des avenants et des crédits à l'entreprise Construction Sorel Ltée (CSL).

Un montant de 35 575.19 \$ taxes incluses sera financé par le règlement 878 et un montant de 92 279.45 \$ taxes incluses sera financé par le règlement 885-1.

Certificat du trésorier numéro 3420

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2020-337 Promesse de vente – Lot P-55
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse de vente à intervenir entre Gestion immobilière Richer inc. et la Ville de Varennes; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

20 h 20 *Monsieur le maire Martin Damphousse mentionne que bien qu'il ne possède aucun intérêt pécuniaire particulier dans la question qui suit, il préfère se retirer de la salle et ne pas participer aux discussions afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt (sa fille procèdera à l'acquisition de la portion de l'immeuble qui ne sera pas acquis par la ville).*

Monsieur le conseiller Marc-André Savaria, maire suppléant, prend la présidence de la séance.

2020-338 **Promesse d'achat d'immeuble – parcelle du lot 6 147 333**
Autorisation de signature

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse d'achat d'immeuble ainsi que tout acte de vente en découlant à intervenir entre le propriétaire du 1846, route Marie-Victorin et la Ville de Varennes; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Certificat du trésorier numéro 3401

ADOPTÉE.

20 h 21 *Monsieur le maire Martin Damphousse entre et reprend la présidence de la séance.*

2020-339 **Avis de contamination – lots 6 147 332 et 6 149 817**
Autorisation de signature

Il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
appuyé par madame la conseillère Natalie Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'avis de contamination pour les lots 6 147 332 et 6 149 817; tel avis est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

2020-340 **Arrêté ministériel 2020-033, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-049 – Poursuite des processus de consultation ou d'approbation référendaire pour certains dossiers – Ajustement à la liste**

CONSIDÉRANT la présente situation de pandémie;

CONSIDÉRANT que plusieurs processus de consultation publique ou d'approbation référendaire ont été jusqu'ici interrompus par l'effet des décrets et arrêtés ministériels;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le prolongement des mesures de confinement et de distanciation sociale et l'importance de permettre à certains projets d'avancer et de pouvoir se réaliser;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procédures faisant partie du processus décisionnel de la Ville de Varennes et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soient remplacés par les procédures décrites à l'arrêté ministériel 2020-033 de la ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 7 mai 2020, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 4 juillet 2020 à compter de cette date, pour les dossiers énumérés en annexe des présentes.

ADOPTÉE.

2020-341 Gestion des débordements d'eaux usées – Mise à jour du plan

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT l'adoption par la Ville de Varennes de la résolution 2019-070 lors de la séance générale du 4 février 2019 par laquelle la Ville de Varennes approuvait un plan de gestion des débordements d'eaux usées;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour ce plan;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes approuve la mise à jour du plan de gestion des débordements d'eaux usées jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville de Varennes s'engage à investir dans la mise aux normes des installations en matière d'assainissement des eaux, comme prévu à ce document et à la présente mise à jour.

ADOPTÉE.

2020-342 Acceptation de la délégation – Responsabilités d'inspecteurs métropolitains en chef et adjoint – Communauté métropolitaine de Montréal

CONSIDÉRANT le *Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation*, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 20 juin 2019 et le règlement 2020-85 adopté le 18 juin 2020 modifiant celui-ci;

CONSIDÉRANT l'article 4.3 du règlement 2019-78 par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui, dans chaque municipalité identifiée à l'annexe A du Règlement de contrôle intérimaire, est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) est le fonctionnaire désigné par le Conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire;

ATTENDU QUE la municipalité doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, précitée;

ATTENDU l'article 4.2 du Règlement de contrôle intérimaire, par lequel le Conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjoint prévus aux articles 4.4 et 4.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local tel que prévu par l'article 4.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté et exerce les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 4.7 de ce même règlement;

QUE la Ville de Varennes consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjoint tel que prévu aux articles 4.4 et 4.5 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté;

QUE la Ville de Varennes informe la Communauté métropolitaine de Montréal que les personnes suivantes agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire :

- Madame France Petit, Inspecteur municipal
- Monsieur Vincent Verdon, Conseiller – permis et inspections
- Monsieur Hugo Vanier, Inspecteur municipal

ADOPTÉE.

2020-343 Modification du lieu pour la tenue des séances du conseil municipal

ATTENDU les dispositions de l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes modifie le lieu pour la tenue des séances du conseil municipal à la Maison des aînés au 2016, boulevard René-Gaultier à compter de la séance générale du mois de septembre et ce, jusqu'à avis contraire.

ADOPTÉE.

2020-344 Modifications aux conditions de travail de certains employés cadres (1^{er} janvier au 30 juin 2020)

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le tableau en annexe afin de confirmer les amendements aux
annexes des conditions de travail des personnes dont les noms figurent audit
tableau.

ADOPTÉE.

**2020-345 Directeur adjoint du Service de sécurité incendie
Renouvellement du contrat de travail**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER le nouveau contrat de travail de monsieur Serge Beauregard,
tel que joint en annexe.

ADOPTÉE.

2020-346 Rachat des soldes de dette venant à échéance au mois d'octobre 2020

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes désire racheter les soldes de dette
venant à échéance le 19 octobre 2020 pour les règlements suivants :

Numéro de règlement	Titre du règlement	Solde au 19 octobre 2020
689	Travaux structure du pont, station d'épuration, éclairage Lionel-Boulet	33 900 \$
712	Réfection rues Frontenac et autres	279 500 \$
733	Exutoire au fleuve	120 000 \$
735	Intervention bâtiments municipaux	87 200 \$
740	Aménagement du Parc de la Commune Phase II	226 300 \$
741	Piste cyclable Côte d'en Haut, intervention ruisseau Notre-Dame	28 500 \$
742	Aménagement Parc du Portageur	409 100 \$
771	Réfection infrastructures – rue Langlois	43 200 \$
813	Réfection rue de la Fabrique et stationnement Hôtel de Ville	365 500 \$
TOTAL		1 593 200 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le rachat des soldes de dette venant à échéance le 19 octobre
2020 représentant un montant de 1 593 200 \$.

Certificat du trésorier numéro 3417

ADOPTÉE.

2020-347 Demande de transferts budgétaires pour juillet 2020

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en
cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 1 915 254 \$ pour le mois de juillet 2020 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 10 août 2020 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

2020-348

**Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2020-08 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 12 août 2020.

ADOPTÉE.

PAROLE AUX CONSEILLERS

Les membres du conseil désirent souhaiter une bonne rentrée scolaire à l'ensemble des jeunes, de leurs parents et des enseignant(e)s en cette période préoccupante.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 35.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA